

Quatorzième rapport annuel du Comité Consultatif pour les Services Postaux

janvier 2008 - décembre 2008

Secrétariat : Institut belge des services postaux et des télécommunications
Ellipse Building - Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II, 35
1030 BRUXELLES
BELGIQUE
Tel : +32 2 226 88 88
Fax : +32 2 226 89 99
e-mail : comconspost@ibpt.be

Comité Consultatif pour les Services Postaux

Table des matières

	Page
Préface	3
Chapitre 1er : Les groupes de travail au sein du Comité consultatif	4
Le groupe de travail "Europe"	4
Le groupe de travail "Services postaux"	5
Chapitre 2 : Les réunions plénières	6
Chapitre 3 : Composition du Comité consultatif	8

Comité Consultatif pour les Services Postaux

Préface

Les activités du Comité consultatif pour les services postaux ont été limitées ces dernières années. L'attention a été attirée plusieurs fois sur la nécessité de définir, par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, ses modalités de fonctionnement ainsi que sa composition. Jusqu'à présent, aucune suite n'a été donnée à ce sujet et le Comité Consultatif souffre de l'absence d'un Président.

Cela étant, le Comité consultatif pourrait axer ses travaux en 2009 en fonction des thèmes qui suivent : en premier lieu, il s'agirait de rappeler au Ministre compétent l'urgence de régler ce qui vient d'être dit évoqué ci avant.

Ensuite, la libéralisation du secteur postal aura des effets non seulement sur l'ensemble des acteurs du secteur mais aussi des clients. Il serait donc utile que le Comité consultatif puisse s'exprimer à ce sujet comme sur d'autres qui seront éventuellement discutés en son sein.

J.L. DUTORDOIT

Administrateur IBPT

CHAPITRE 1er LES GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF

LE GROUPE DE TRAVAIL "EUROPE"

Données générales

Coordinateur	Secrétaire
M. E. DEFRANCE Conseiller à l'IBPT	M. F. VAN HECKE Correspondant à l'IBPT

Le groupe de travail « Europe » ne s'est pas réuni en 2008.

LE GROUPE DE TRAVAIL "SERVICES POSTAUX"

Données générales

Coordinateur	Secrétaire
M. J. CALLAERT Conseiller à l'IBPT	M. R. LOUSBERGH Correspondant à l'IBPT

Le groupe de travail "Services postaux" ne s'est pas réuni en 2008.

CHAPITRE 2 LES REUNIONS PLENIERES

Dans la période allant de janvier à décembre 2008, une réunion plénière a été organisée.

L'article 47, § 2, de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux, prévoit en principe la tenue de quatre réunions. Le nombre de réunions n'a, par conséquent, pas été observé.

Réunion

Le Comité consultatif s'est réuni en séance plénière le 11 juin 2008.

Sujet abordé

Soumission du projet de budget du service de médiation du secteur postal à l'avis du Comité consultatif pour les services postaux.

Le Comité a émis l'avis suivant :

« Bruxelles, le 11 juin 2008.

1. Introduction

L'article 45ter, §8 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques prévoit que : « Les médiateurs soumettent, chaque année, le projet de budget du service de médiation du secteur postal à l'avis du Comité consultatif pour les services postaux. »

2. Avis

Réuni le 17 avril 2008 en réunion plénière, le Comité consultatif pour les services postaux a entendu le Service de médiation. Celui-ci explique les montants alloués aux postes des budgets 2007 et 2008.

Il précise l'origine des différences des montants par rapport à la situation d'origine :

- Les règles administratives et comptables appliquées par l'IBPT en matière d'élaboration du budget sont différentes de celles en vigueur à La Poste. En outre, il ne faut pas confondre prévisions budgétaires et réalisations (la preuve par la fourniture des deux tableaux « budget 2007 » et « réalisation 2007 »). Bien que La Poste parle d' "évolution inquiétante", elle ne produit aucun chiffre à mettre à côté de ceux établis par l'IBPT, la comparaison est nécessairement impossible et l'affirmation incontrôlable.
- Le cadre du personnel du Service de médiation a été fixé par un AR qui n'a pas été modifié. Les augmentations du poste « traitements » sont dues au transfert du personnel du Service de médiation vers l'IBPT. Selon le Service de médiation, il est erroné de prétendre que des dépenses de personnel pourraient être engagées sans qu'elles soient contrôlées. Le personnel en place est celui prévu par le cadre. Aucun changement n'a été opéré entre 2006 et 2007 et le fait que les résultats de 2007 soient inférieurs aux prévisions s'explique par la situation intermédiaire dont les éléments ont été fournis de manière détaillée en séance. Les augmentations du poste "traitements" (pour autant qu'elles existent et

Comité Consultatif pour les Services Postaux

dans la mesure de leur importance puisque le SM ne dispose pas des chiffres auxquels La Poste se réfère) ne seraient donc dues qu'à une évolution barémique.

- Des investissements en matériel informatique sont à effectuer suite à la restitution à La Poste du matériel mis antérieurement à sa disposition.
- Certains frais du service comme celui de l'affranchissement n'ont jamais été comptabilisés en tant que tels par La Poste. Il est rappelé que dès 1992, il avait été convenu que le service de médiation n'affranchirait pas son courrier puisque c'était La Poste qui devait lui fournir les timbres. Depuis le 2 février 2007, le Service de médiation affranchit son courrier sauf celui qu'il adresse à La Poste.

Les membres du Comité consultatif pour les services postaux appuient les budgets 2007 et 2008 ci-annexés qui leur ont été présentés avec les réserves qui suivent :

- La Poste s'étonne que le budget 2007 soit présenté au Comité en avril 2008, alors que la facture a déjà été acquittée. La facture reçue manquait de transparence vu qu'elle ne donnait pas le moindre détail. En outre, comparé au montant global repris pour 2006, le budget 2007 a pratiquement doublé et La Poste a toujours la quasi-totalité à sa charge. La Poste marque son inquiétude sur l'absence de limite ou de contrôle des « moyens financiers nécessaires au fonctionnement du service de médiation » et souhaite plus de transparence sur la définition des critères servant de base à la répartition des coûts entre opérateurs.
- Le VSOA insiste sur la nécessité de la transparence.
- La BCA souhaite émettre une réserve au sujet de la discussion concernant le Médiateur de La Poste et son budget. La BCA est uniquement représentée en séance car les membres de la BCA ont reçu une lettre du Médiateur de La Poste leur demandant de contribuer aux coûts de fonctionnement et ensuite de signer un protocole dans lequel ils s'engagent, désormais, à faire passer le traitement et les procédures de plaintes par l'intermédiaire du Médiateur de La Poste. Les services express et coursiers ne sont pas du tout des services postaux au sens de la Directive postale européenne en vigueur et ne relèvent pas non plus de la compétence d'un institut comme le Médiateur de La Poste.

Le Comité prie le Service de médiation de vouloir bien annexer, à l'avenir, dans un souci de transparence, une brève explication écrite au projet de budget afin d'en expliquer les évolutions importantes. »

L'avis a été transmis pour information à Monsieur V. Van Quickenborne, Ministre pour l'entreprise et la simplification administrative.

CHAPITRE 3 COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

Vous trouverez ci-après la liste des membres, classés selon les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux.

PRESIDENT

Poste vacant.

SECRETARIAT

IBPT

Monsieur Etienne DEFRANCE

Premier Conseiller

Ellipse Building – Bâtiment C

Boulevard du Roi Albert II, 35

1030 BRUXELLES

Tél. : 02-226 89 40

Fax : 02-226 89 99

E-mail : etienne.defrance@ibpt.be

MEMBRES

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

1. Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentant des petites et moyennes entreprises

FEDERATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE

Madame Catherine MAHEUX
Rue Ravenstein 4
1000 BRUXELLES

VERBOND VAN BELGISCHE ONDERNEMINGEN

Dhr. Piet CUSTERS
Diestse Steenweg 624
3010 KESSEL-LO

UNION DES CLASSES MOYENNES

Monsieur Christophe WAMBERSIE
Rue Haute 5
6230 BUZET

GROUPEMENT BELGE DES FABRICANTS D'ENVELOPPES

Monsieur Yves LANTONNOIS
Chaussée de Waterloo 715 bte 25
1180 BRUXELLES

UNIZO - UNIE VAN ZELFSTANDIGE ONDERNEMERS

Dhr. Ronny LANNOO
Spastraat 8
1000 BRUSSEL

2. Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs

FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Monsieur Daniel VAN DAELE
Rue Haute 42
1000 BRUXELLES

ALGEMEEN BELGISCH VAKVERBOND

Dhr. Jozef DE DONCKER
Fontainasplein 9-11
1000 BRUSSEL

ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND

Dhr. Jef VAN DEN BOSCH
Pletinckxstraat 19
1000 BRUSSEL

ALGEMENE CENTRALE DER LIBERALE VAKBONDEN VAN BELGIE

Mevrouw Ann FONTEYN
Centrumgalerij Blok 2 - Nr 244
1000 BRUSSEL

FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Monsieur Jean-Luc STRUYF
Rue Haute 42
1000 BRUXELLES

FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Monsieur Michel LAURENT
Place Fontainas 9-11
1000 BRUXELLES

CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS

Madame Dominique RORIVE
Boulevard Saucy 10
4020 LIEGE

CENTRALE GENERALE DES SYNDICATS LIBERAUX DE BELGIQUE

Madame Caroline JONCKHEERE
Galerie du Centre Bloc 2 - n° 244
1000 BRUXELLES

Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

3. Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants

Fédération Belge des Indépendants et des Chefs d'entreprises ASBL

Monsieur Olivier LEGRAND
Rue Botanique 67-75
1210 BRUXELLES

HOGE RAAD VOOR DE MIDDENSTAND

Dhr. Paul DE NEVE
Molenstraat 38
9940 ERTVELDE

HOGE RAAD VOOR DE ZELFSTANDIGEN EN DE K.M.O.

Mevrouw Sarah DEPREEUW
UNIZO/Spastraat 8
1000 BRUSSEL

UNION DES CLASSES MOYENNES DE LA PROVINCE DE NAMUR

Monsieur Christian GILON
Chaussée de Marche 637 bte 38
5100 WIERDE

4. Six membres représentatifs des consommateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation

ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND

Mevr. Ann DEMOOR
Haachtsesteenweg 579
1031 BRUSSEL

ARCOPAR

Dhr. Eric SPIESSENS
Livingstonelaan 6
1000 BRUSSEL

FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)

Madame Bénédicte GASPARD
Rue Saint-Jean 1-2
1000 BRUXELLES

FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)

Madame Françoise CLAUDE
Rue Saint-Jean 1-2
1000 BRUXELLES

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS

Monsieur Alain ANCKAER
Rue de Hollande 13
1060 BRUXELLES

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS

Monsieur Stéphane DOCHY
Rue de Hollande 13
1060 BRUXELLES

MAKRO N.V.

Mevr. Els DE TROCH
Bisschoppenhoflaan 643-645
2100 DEURNE

FEDIS

Mevrouw Nathalie DE GREVE
Sint-Bernardusstraat 60
1060 BRUSSEL

5. Deux membres représentatifs des intérêts familiaux

LIGUE DES FAMILLES

Monsieur Laurent DROUSIE
Rue du Trône 127
1050 BRUXELLES

LIGUE DES FAMILLES

Madame Véronique HECQUET
Rue du Trône 127
1050 BRUXELLES

GEZINSBOND

Dhr. Erwin STEENACKER
Troonstraat 125
1050 BRUSSEL

GEZINSBOND

Dhr. René MERCKEN
Troonstraat 125
1050 BRUSSEL

Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

6. Trois membres représentant La Poste

La Poste - Sales and Marketing Regulation and Tariff

Madame Claudine DELHAIE
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

La Poste - Mail

Monsieur Christian HENDRICK
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

La Poste - Retail

Madame Charlotte MASSON
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

La Poste - Regulation and Tariffs Mail - Internal regulation

Madame Nihal KARAKOC
Centre Monnaie
1000 BRUXELLES

De Post - Mail

Dhr. Ronny DE MEERLEER
Muntcentrum
1000 BRUSSEL

La Poste - Strategic & regulatory affairs

Dhr. Joost VANTOMME
Muntcentrum
1000 BRUSSEL

7. Deux membres représentatifs des autres entreprises de services postaux

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Dhr. Chris VANHOEGAERDEN
Louis Gribaumontlaan 1
1150 BRUSSEL

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Mme Michèle LAHAYE
Avenue Louis Gribaumont 1
1150 BRUXELLES

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Monsieur Patrick FRANSSSEN
Avenue Louis Gribaumont 1
1150 BRUXELLES

BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Monsieur Luc DOMICENT
Avenue Louis Gribaumont 1
1150 BRUXELLES

8. Un membre désigné par le Ministre des Affaires économiques

9. Un membre désigné par le Ministre de la Fonction publique

MINISTERIE VAN HET OPENBAAR AMBT

Dhr. Herwig STALPAERT
Pachécolaan 19 bus 2
1010 BRUSSEL

10. Un membre désigné par le Ministre des Finances

Service Public Fédéral FINANCES

Monsieur Michel THEUNISSEN
North Galaxy
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971
1030 BRUXELLES

Service Public Fédéral FINANCES

Madame Bernadette SAINT VITEUX
North Galaxy
Bd. du Roi Albert II, 33 bte 971
1030 BRUXELLES

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

11. Deux membres désignés en raison de leur compétence en matière postale

Vrije Universiteit Brussel - Vakgroep

Beleidsinformatica

Dhr. Marc DESPONTIN

Pleinlaan 2

1050 BRUSSEL

12. Un membre représentatif de la presse quotidienne

BELGISCHE VERENIGING VAN DE DAGBLADUITGEVERS

Dhr. Alex FORDYN

Paapsemlaan 22 bus 7

1070 BRUSSEL

ASSOCIATION BELGE DES EDITEURS DE JOURNAUX

Madame Margaret BORIBON

Boulevard Paepsem 22 bte 7

1070 BRUXELLES

13. Un membre représentatif de la presse périodique

THE PPRESS V.Z.W.

Dhr. Rik DE NOLF

Paapsemlaan 22 bus 8

1070 BRUSSEL

THE PPRESS A.S.B.L.

Monsieur Alain LAMBRECHTS

Boulevard Paepsem 22 bte 8

1070 BRUXELLES

14. Un membre représentatif des organismes financiers privés

BELGISCHE VERENIGING VAN BANKEN

Dhr. Dirk DE CORT

Ravensteinstraat 36 bus 5

1000 BRUSSEL

15. Un membre représentant les institutions publiques de crédit

16. Un membre représentant la Fédération des Entreprises de Distribution, en ce compris les entreprises de vente à distance

BELGISCH DIRECT MARKETING VERBOND (BDMV)

Dhr. Peter DE VESTER

Buro & Design Center

Heizel Esplanade bus 46

1020 BRUSSEL

BELGISCH DIRECT MARKETING VERBOND (BDMV)

Dhr. Antoine BAEKE

Buro & Design Center

Heizel Esplanade bus 46

1020 BRUSSEL

17. Un membre représentatif des cercles philatéliques

FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATE- LIQUES DE BELGIQUE

Monsieur André DECRE

Moerlaanstraat 21

3090 OVERIJSE

FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATE- LIQUES DE BELGIQUE

Monsieur Georges GUYAUX

Rue de Trazegnies 147

7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

18. Un membre désigné par l'Exécutif flamand

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Dhr. Paul VRIJDERS

Boudewijnlaan 30

1000 BRUSSEL

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Mevrouw Marleen VANWINGH

Boudewijnlaan 30

1000 BRUSSEL

Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

19. Un membre désigné par l'Exécutif régional wallon

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Monsieur Rudy JANSEMME
Rue Van Opré 91
5100 JAMBES

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

Monsieur Maxime FERON
Square Arthur MASSON 6
5000 NAMUR

20. Un membre désigné par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale

OBSERVATEUR AU COMITE AVEC VOIX CONSULTATIVE

BELGISCH INSTITUUT VOOR POSTDIENSTEN EN TELECOMMUNICATIE

Dhr. Eric VAN HEESVELDE
Ellipse Building – Gebouw C
Koning Albert II-laan, 35
1030 BRUSSEL

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Jean-Luc DUTORDOIT
Ellipse Building – Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II, 35
1030 BRUXELLES

EXPERTS

UNIVERSITE DE LIEGE

Monsieur Pierre PESTIEAU
Professeur d'Economie
Bd. du Rectorat 7 bte 31
4000 LIEGE 1

OBSERVATEURS

SERVICE DE MÉDIATION POUR LE SECTEUR POSTAL

Monsieur Xavier GODEFROID
Médiateur
Rue Royale 97 Bte 14
1000 BRUXELLES

DIENST OMBUDSMAN VOOR DE POSTSECTOR

Mevr. Truus LOSTRIE
Ombudsman
Koningsstraat 97 Bus 15
1000 BRUSSEL

UNION DES EDITEURS DE LA PRESSE PERIODIQUE A.S.B.L.

Monsieur Jean-Paul VAN GRIEKEN
Boulevard Edmond Machtens 79 bte 23
1080 BRUXELLES

UNIE VAN DE UITGEVERS VAN DE PERIODIEKE PERS V.Z.W.

Dhr. Bart TURELUREN
Edmond Machtenslaan 79 bus 23
1080 BRUSSEL

**SECRETARIAT : IBPT
Ellipse Building - Bâtiment C
Boulevard du Roi Albert II, 35
1030 BRUXELLES**